



Doc. 15546
22 juin 2022

Le respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe de Malte

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, paragraphe 1, dernière phrase, après les mots «aux autorités maltaises», insérer les mots suivants:

«de poursuivre leurs travaux et leurs efforts pour»

Note explicative

La commission d'enquête publique sur l'assassinat de Daphne Caruana Galizia a publié son rapport le 29 juillet 2021. Elle a formulé plusieurs recommandations, dont certaines exigeront du temps pour être pleinement évaluées et mises en œuvre. Les travaux visant à appliquer ces recommandations ont toutefois déjà commencé, parallèlement à d'autres réformes.

Déposé par:

CACHIA Naomi, Malte, SOC
BALDACCHINO ZARB Romilda, Malte, SOC
BONETT Chris, Malte, SOC
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GALEA Cressida, Malte, SOC
GIOVAGNOLI Gerardo, Saint-Marin, SOC
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
MARIE Didier, France, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC

1. 2022 - Troisième partie de session

